

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO  
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Haute-Corse)**

**Date de l'acte : 16 avril 2026**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Charles Louis Philippe MORACCHINI, demeurant à MARSEILLE 7ÈME ARRONDISSEMENT (13007) 12C rue guy Combaud Roquebrune. Né à OUEZZANE (MAROC), le 13 février 1926. Veuf de Madame Françoise, Marie GAMBOTTI et non remarié. Est décédé à MARSEILLE 7ÈME ARRONDISSEMENT (13007) (FRANCE), le 18 décembre 2013.

**Une maison d'habitation avec terrain attenant lieudit Scarpiccia** : section AK n° 20, AK n° 21, AK n° 22, pour une contenance totale de 41a 61ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [formalites@spadonietassocies.notaires.fr](mailto:formalites@spadonietassocies.notaires.fr)

**Pour Avis  
Maître Antoine SANTUCCI  
Notaire**